

Questions orales

LES MESURES À PRENDRE POUR METTRE UN TERME AUX PRATIQUES ACTUELLES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il y a deux points sur lesquels le rapport est tout à fait d'actualité. Il reconnaît tout d'abord que non seulement ces pratiques se poursuivent encore aujourd'hui mais que la suprématie des grosses compagnies s'est encore accentuée depuis 1973. Jusqu'à cette date, les compagnies pétrolières se faisaient une marge bénéficiaire exorbitante, ce qui veut dire qu'elles en font encore car il n'y a aucune raison de supposer le contraire. J'aimerais donc savoir pourquoi le ministre ne prend pas des mesures pour mettre un terme à ces pratiques?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je tiens à rappeler au député que le gouvernement a pris ses responsabilités en définissant une politique énergétique nationale. Si cette politique favorise autant la société Petro-Canada et si nous nous sommes si fermement opposés au projet de démantèlement de la société Petro-Canada préconisé par les conservateurs, c'est que le gouvernement et le parti libéral sont conscients qu'il fallait que le gouvernement soit présent dans ce secteur afin de veiller aux intérêts des consommateurs. De cette façon, nous allons enfin savoir ce qui se trame dans l'industrie pétrolière. Je crois que le gouvernement a déjà pris ses responsabilités en ce domaine, non seulement en vue de veiller aux intérêts des consommateurs, mais également pour garantir la canadienisation du secteur.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre prend bien du temps pour répondre à côté de la question. Il sait d'ailleurs parfaitement que sa réponse n'a aucun rapport avec la question que je viens de poser. Les consommateurs canadiens qui sont en train de se faire rançonner ne tiennent pas à savoir l'impact que la société Petro-Canada aura dans le futur, nous le savons tous. Ils veulent savoir ce qui va leur arriver étant donné que le gouvernement vient d'autoriser les compagnies pétrolières à leur tomber dessus. Les libéraux en retirent des avantages politiques mais cela ne résout en rien le problème des prix du pétrole.

Il y a tout juste 48 heures, les compagnies de pétrole ont augmenté leurs prix de deux à trois cents le gallon de plus que nécessaire, profitant ainsi des augmentations officielles et ajoutent par la même occasion quelques millions de dollars de plus à leur superprofits—profits abusifs selon moi. Je demande au ministre de faire deux choses. Au lieu de nous dire de quoi sera fait l'avenir, ne ferait-il pas mieux de convoquer les grands patrons des compagnies pétrolières responsables, les quatre grosses compagnies en question et de leur dire que le gouvernement canadien exige d'eux qu'ils réduisent le prix du pétrole non seulement des deux ou trois cents dont je viens de parler, mais également de plusieurs cents supplémentaires à titre de dédommagement pour 25 années d'exploitation des consommateurs?

M. Ouellet: Madame le Président, en réponse à une question qu'un autre député néo-démocrate m'avait posée hier, j'ai dit que l'affaire avait été portée à mon attention par mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et que mon ministère menait actuellement une enquête sur la dernière augmentation décrétée par deux compagnies pétrolières. Je tiens à dire au député que nous comptons nous pencher sur

cette question et que nous prendrons toutes les mesures correctives possibles en la circonstance.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS À LA LOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Consommation et des Corporations. N'est-il pas vrai que les dispositions actuelles de la loi sur les coalitions relatives à la charge de la preuve dans les instances pénales portant sur les prix abusifs et les pratiques monopolistiques sont telles que les condamnations ont été très rares lorsque les accusations ont été portées aux termes de la loi actuelle? De plus, n'est-il pas vrai que la loi actuelle ne prévoit rien pour remédier de manière satisfaisante aux problèmes signalés dans le rapport du directeur? Cela étant, quand le ministre présentera-t-il des modifications à la loi? Le fera-t-il au cours de la session actuelle?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je suis bien d'accord avec l'honorable député qu'il est urgent d'apporter des amendements à la loi sur la concurrence. J'ai déjà indiqué à la Chambre mon désir de procéder le plus rapidement possible à l'étude de tels amendements. Hier, j'ai suggéré que les leaders parlementaires des trois partis se rencontrent pour en discuter, et s'il y a des dispositions des deux côtés de la Chambre pour procéder rapidement, je serai le premier heureux de cette entente.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—ON PROPOSE QUE LE PREMIER MINISTRE DISCUTE DE LA QUESTION AVEC LE PRÉSIDENT REAGAN

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de l'octroi de fonds supplémentaires aux fins du projet Garrison dans le Dakota du Nord, annoncé récemment. Je me réjouis que la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, proposée par mon collègue, le député de Lisgar, ait été adoptée. En plus des 4 millions de dollars accordés cette année, il reste de l'année précédente la somme de 3 millions de dollars, de sorte qu'on dispose aujourd'hui de 7 millions de dollars de plus pour le projet Garrison. Nous désirons vivement que chaque dollar dépensé pour ce projet en accélère l'achèvement. Le premier ministre pourrait-il non seulement aborder la question avec le président Reagan, quand ce dernier nous rendra visite la semaine prochaine, mais également lui accorder la priorité dans les séances de travail où l'on traitera de sujets d'intérêt mutuel pour nos deux pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, j'ai déjà déclaré que nous donnerions à la question une très forte priorité, mais je me réjouis que la Chambre ait appuyé à l'unanimité la motion proposée par le parti conservateur et à laquelle ont souscrit les libéraux...